

## Aides de la région Normandie à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Véhicules - Particuliers	Véhicules - Personnes morales	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Région	<p>Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; dans le respect d'un seuil de revenu fiscal de référence sauf si demande couplée avec installation IRVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule électrique : 2 000 €</li> <li>- Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)</li> </ul>	<p>Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; 5 véhicules maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule électrique : 2 000 €</li> <li>- Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)</li> </ul>	100%	<p><a href="https://aides.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable-aide-lacquisition-pour-les-particuliers-de-vehicule-electrique-gnv-ou-0-et">https://aides.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable-aide-lacquisition-pour-les-particuliers-de-vehicule-electrique-gnv-ou-0-et</a>  <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles">https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles</a></p>
Syndicat départemental d'énergies du Calvados		<p>Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (2/an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes et communes urbaines ne reversant pas la taxe sur la consommation d'électricité : 800 € pour un véhicule hybride rechargeable, 2 000 € pour un véhicule électrique, 3 000 € pour un véhicule hydrogène</li> <li>- Communes urbaines reversant tout ou partie de la taxe sur la consommation d'électricité : 900 € pour un véhicule hybride rechargeable, 2 500 € pour un véhicule électrique, 3 500 € pour un véhicule hydrogène</li> <li>- Communes rurales reversant la taxe sur la consommation d'électricité : 1 000 € pour un véhicule hybride rechargeable, 3 000 € pour un véhicule électrique, 4 000 € pour un véhicule hydrogène</li> </ul>		